

LUNDI 12 DECEMBRE 2022

HÔTEL DU DEPARTEMENT

**BUDGET PRIMITIF
POUR 2023**

ALLOCUTION

DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DES ARDENNES

Mes Chers Collègues,

Cinq semaines après nos débats d'Orientations Budgétaires et conformément au calendrier prévu, notre Assemblée est réunie pour l'examen et le vote du Budget Primitif pour 2023.

Son contenu est conforme aux orientations qui vous ont été proposées et il répond aux trois principaux objectifs que je vous ai présentés pour guider son élaboration :

- éviter la dégradation supplémentaire de notre épargne nette, déjà négative en 2022 à hauteur de 8,4 M€, et qui s'établirait à -8,5 M€,
- maintenir à un niveau constant nos actions volontaires à hauteur de 5 M€,
- maintenir sensiblement à la même hauteur qu'en 2022 le niveau de nos investissements, prioritairement sur nos routes et nos bâtiments. Celui-ci s'établirait ainsi à 35,4 M€ en dépenses réelles, hors remboursement de la dette.

Pour financer cet effort nécessaire d'équipement et d'investissement, faute de disposer d'épargne brute suffisante issue du fonctionnement, c'est essentiellement par le recours à l'emprunt, à une hauteur prévisionnelle de 28,7 M€, que nous pourrons faire face aux besoins. C'est là notre seule possibilité de préserver notre capacité de réaliser les investissements nécessaires au maintien du niveau de service offert à la population.

Je rappelle que notre encours de dette s'établira à 164,6 M€ au 1^{er} janvier et que le montant de l'annuité 2023 sera de 25,6 M€. Notre capacité de désendettement au budget primitif sera ainsi portée à 13 années.

Tous ces indicateurs sont assez explicites pour signifier combien la recherche de l'équilibre budgétaire s'avère de plus en plus compliquée, et je crains que l'exercice 2024 ne s'annonce d'ores et déjà comme quasi impossible à équilibrer si la situation n'évolue pas, malgré la somme d'efforts et la rigueur assumées depuis 2018.

Nous n'avons à ce jour depuis les débats d'Orientations Budgétaires reçu aucune information de nature à soulager les tensions croissantes sur notre budget. Malgré une dépense au titre du RSA contenue à un montant prévisionnel de 63 M€, son taux de couverture par l'Etat reste toujours insuffisant, à hauteur de 53,4%.

La compensation de l'augmentation de cette allocation, qui avait été envisagée à hauteur de 240 M€ pour l'année 2023, est aujourd'hui définitivement écartée, sachant que les 120 M€ de compensation pour 2022 sont versés à tous les départements selon un critère de répartition purement mathématique, ne tenant pas compte des situations particulières. Ainsi, sur une dépense supplémentaire de

2,4 M€ liée à l'augmentation de 4% du RSA, nous bénéficierons d'une compensation de seulement 700 000 €.

Globalement en 2023, sur 337 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses sociales représenteront près de 210 M€ (62%) et les dépenses de personnel, y compris les assistants familiaux, 82 M€ (24%).

Le reste à charge des seules allocations individuelles de solidarité se monte en 2022 à 40 M€, sur une dépense totale de 110 M€. Il s'y ajoute l'impact des diverses décisions gouvernementales prises en 2022, pour les revalorisations des services d'aide à domicile, du Ségur, de la loi Taquet, du SMIC, du RSA, du point d'indice de la fonction publique, etc ... qui s'élèvera à un total de 14,6 M€ en année pleine, compensé seulement à hauteur de 1,6 M€, soit une nouvelle charge nette de 13 M€. D'une manière générale, les dotations reçues de l'Etat sont globalement en baisse.

Ainsi, malgré tous nos efforts de rigueur, dans un contexte social largement plus difficile que la moyenne - les Ardennes se situaient en 2020 au 7^{ème} rang national après l'outre-mer des dépenses nettes d'aide sociale avec 740€/habitant - nous faisons face à un effet de ciseau lié à des charges imposées et croissantes et à des dotations et compensations insuffisantes.

J'ai alerté depuis cet été les plus hautes autorités sur notre situation plus que préoccupante, qui est aussi celle de plusieurs autres départements ayant des caractéristiques et contraintes similaires aux nôtres.

J'ai été reçu par le Cabinet du Ministre des Comptes Publics Gabriel ATTAL, qui s'est montré attentif à notre situation. La Première Ministre Mme Elisabeth BORNE n'a donné à ce jour aucune réponse à ma sollicitation écrite du 24 octobre dernier. Après les Assises des Départements de France, son Président François SAUVADET a répondu à mon invitation le 6 décembre dernier. Prenant la mesure exacte et détaillée de notre situation, il s'est engagé à plaider pour une prise en compte conjoncturelle comme structurelle de nos difficultés, notamment par une meilleure compensation des charges subies.

Je suis persuadé et je souhaite convaincre largement que seule une péréquation imposée par l'Etat sur les recettes de DMTO pourra nous permettre de dégager des marges de manœuvre suffisantes.

J'ai également appelé à une révision des modes de calcul des dotations assises sur un potentiel fiscal qui n'a désormais plus de sens, puisque nous avons perdu toute liberté de fixer l'impôt et toute maîtrise de nos recettes.

Le 21 décembre prochain, je porterai le même message et l'exposé précis de notre situation auprès du Président du Sénat Gérard LARCHER, qui s'est montré très disposé à me rencontrer.

Au-delà de notre seul cas ardennais, ce sont les départements déjà les plus fragiles qui doivent être écoutés et surtout entendus, pour éviter que ne se creusent toujours plus les écarts entre les territoires.

Je vous rendrai compte naturellement des résultats de mes démarches, d'autant plus nécessaires que le rôle et la capacité d'agir du Conseil Départemental ne seront pas moins attendus demain par nos concitoyens, dans un contexte de difficultés croissantes pour tous les autres niveaux de collectivités, qui est en soi aussi une menace pour notre pays, puisque les collectivités locales représentent 70% de l'investissement public.

La nécessaire rigueur de gestion, rendue encore plus impérieuse par le contexte de crise et de flambée des coûts de l'énergie, s'exerce désormais sur tous les acteurs de la vie publique locale, Région, intercommunalités et communes. Notre collectivité avait commencé plus tôt à faire preuve de prudence et à prendre des mesures d'économie, d'ailleurs reconnues par la Chambre Régionale

des Comptes, pour redresser nos finances et permettre de présenter un budget sincère et en équilibre.

Le projet de Budget Primitif pour 2023 qui vous est soumis aujourd'hui nous permettra de continuer à agir au service du public et de l'utilisateur ardennais.

C'est le sens que je souhaite donner à notre action, grâce notamment aux investissements prévus en priorité sur nos routes et aussi sur nos propres bâtiments pour leur meilleure performance énergétique, et aussi pour l'amélioration des conditions de travail de nos agents, en particulier dans nos centres d'exploitation.

Les chantiers et les travaux ainsi engagés permettront également de soutenir l'emploi de proximité et l'activité des entreprises locales, confrontées elles aussi à des difficultés de tous ordres et aux incertitudes des marchés de l'énergie et des matières premières.

Je vous proposerai également le moment venu, en fonction des reports constatés au compte administratif, de rééquilibrer nos efforts d'équipement en direction des établissements d'hébergement pour personnes âgées et de ceux destinés à l'enfance.

Sans entrer dans les détails, je vous propose de consacrer en investissement les montants suivants :

- 9,5 M€ pour la préservation de la voirie et du patrimoine routier, auxquels s'ajoutent 1,5 M€ pour les ouvrages d'art et 1 M€ pour les véhicules, engins et matériels,
- 5,8 M€ pour les travaux de la Voie Verte Sud Ardennes qui seront ainsi achevés en 2023,
- 8 M€ pour les bâtiments et sites départementaux (collèges, base de loisirs de Bairon, Maison des Sports de Bazeilles, Maison des Solidarités de Bogny sur Meuse, ...).

Pour l'entretien et la maintenance des bâtiments, je vous propose d'inscrire un crédit de fonctionnement de 5 M€.

Je signale également l'inscription d'un montant de 6,2 M€ au titre de notre contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en augmentation de 2,5% par rapport à 2022.

A l'occasion de la présente réunion nous débattons également du vœu déclaré recevable par notre Assemblée concernant un moratoire sur toute nouvelle installation d'éoliennes non encore autorisées dans le département.

Malgré les difficultés nouvelles et les incertitudes du contexte général, le projet de Budget pour 2023 qui vous est soumis aujourd'hui reste conforme au cap que nous nous sommes fixé de

réalisme budgétaire et d'équilibre de nos dépenses, qui sont aujourd'hui pour l'essentiel des dépenses qui nous sont imposées. En même temps la volonté de maintenir au plus haut niveau possible nos dépenses d'investissement, prioritairement sur les sujets relevant de nos compétences et de notre responsabilité, nous permettra de continuer d'œuvrer au service de l'avenir des Ardennes et de leur population.